



CERTIFICATION

AIO certifie que l'entreprise :

TORPILLE

33 rue de la Brèche aux loups
75012 Paris
France

a été auditée et jugée conforme aux exigences du programme de certification d'AIO « PRO-CERT – ProgCertEntHyp » dans sa version en vigueur, comprenant les exigences de l'Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares.

Le champ d'application est le suivant :

Travaux Hyperbares mention A

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus,
ce certificat est valable du **01 juillet 2025** au **16 novembre 2028**

Certificat n° **FR2025412_1**

Date d'émission : 01 juillet 2025
Didier ANSEL – Directeur Général



Un certificat peut être retiré ou suspendu au cours du cycle de 4 ans. La validité du présent certificat est à vérifier en temps réel sur notre site internet : <https://aiocertification.com/les-entreprises-certifiees/certifications/hyperbarie-entreprises-de-travaux-et-ett> ou en scannant le QR code.

Des informations complémentaires concernant le périmètre de certificat peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié.
contact@aiocertification.com